

Le Tutorat

De la conception à la réalisation

Formation des Référents Décrochage Scolaire

Céline Calmejane-Gauzins - Fabien Choley

Groupe académique de lutte contre le décrochage scolaire

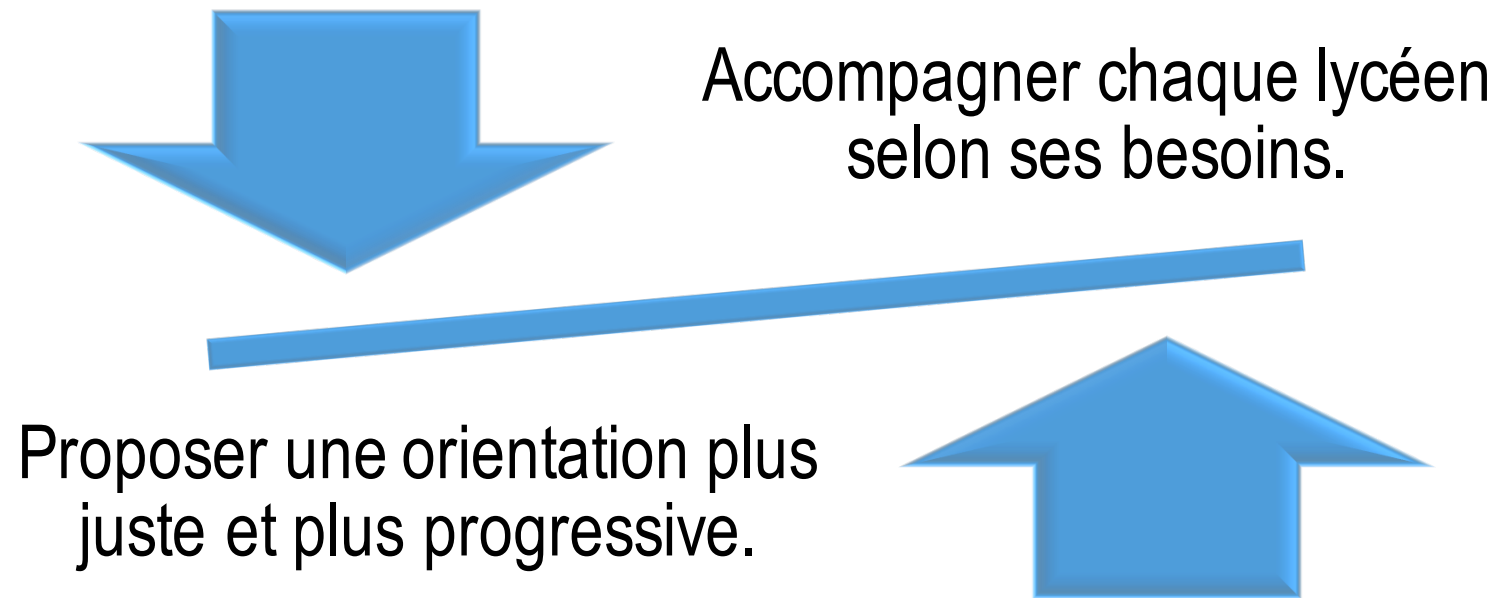
celine.calmejane@ac-toulouse.fr - fabien.choley@univ-tlse2.fr

Objectifs de Formation

1. Apporter des éclaircissements sur la notion de tutorat et ce qu'elle implique
2. Consolider l'existant
3. Répondre aux problèmes soulevés par cette mise en place, aux questions qui émergent
4. Repérer les ressources de l'établissement et les besoins
5. Construire un dispositif concerté et homogène dans l'établissement (outils)

LE TUTORAT POURQUOI?

Réforme du lycée: personnalisation des parcours



OBJECTIF DU TUTORAT

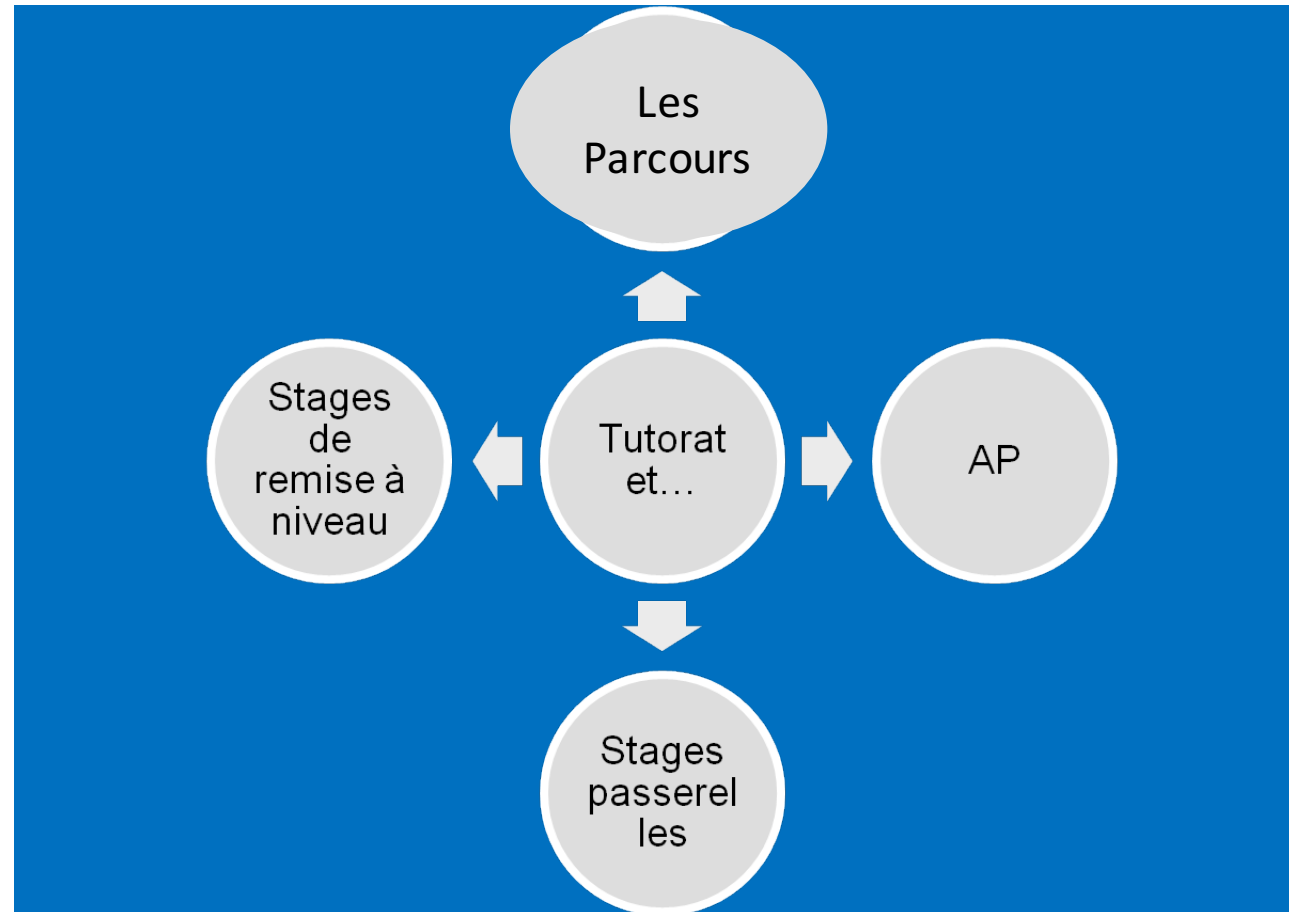
Décret du 27 janvier 2010:

Un dispositif de tutorat est proposé à tous les élèves pour les aider à construire leur parcours de formation et d'orientation

Une action d'aide individualisée afin de préparer et accompagner l'élève vers:

- l'autonomie
- La responsabilité
- La préparation de son parcours de formation

LE LIEN AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS



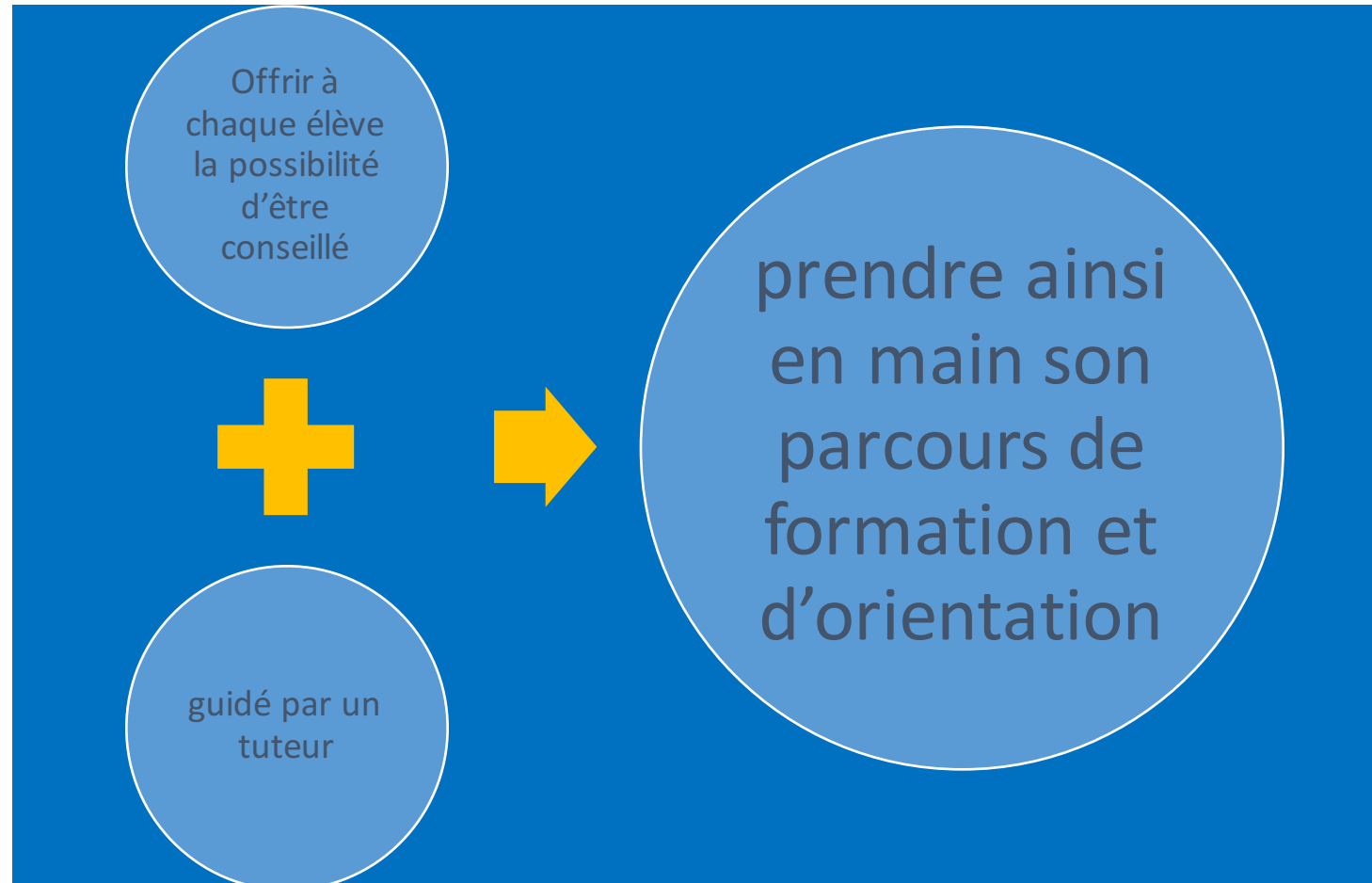
DEFINITION DU TUTORAT

FAIRE FONCTION DE TUTEUR:

- Se dit d'un personnel assurant un rôle particulier de suivi pour un élève
- Le tuteur sert d'appui, de soutien.
Il accepte de conseiller et de suivre un élève dans ses études.

Relation individualisée

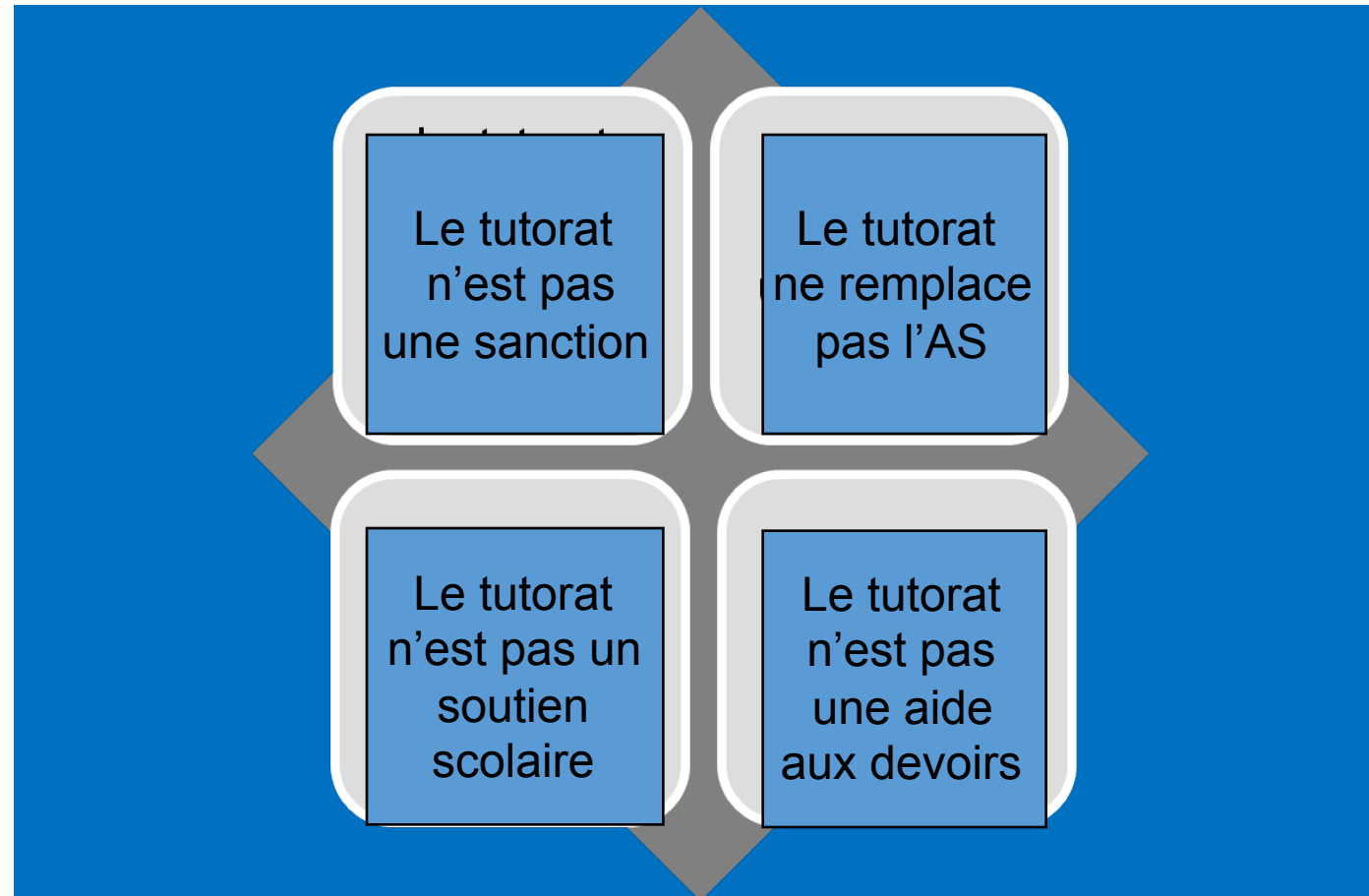
LE TUTORAT C'EST:



C'EST AUSSI:

- Permettre à l'élève de reprendre confiance en lui
- L'aider à se projeter vers son avenir
- Rendre l'élève « acteur » de sa scolarité, le valoriser
- Aider l'élève face aux difficultés qu'il peut rencontrer
- Guider l'élève vers des ressources disponibles
- Etre à l'écoute et accompagner l'élève dans son projet
- Aider l'élève à identifier ses erreurs, à s'auto-évaluer
- Encourager l'élève, lui faire prendre conscience de ses capacités, de ses limites ou l'amener à être plus ambitieux...

CE N'EST PAS:



CE N'EST PAS:

- Une relation basée sur l'affect même si, comme dans toute relation interpersonnelle, cela rentre en jeu (la question du choix de la personne)

•

En outre, Le tuteur ne doit pas essayer de régler les problèmes seul

- *Si besoin, avertir les partenaires concernés*
- *Rendre compte aux autres membres de l'équipe*

IL PERMET DE REpondre AUX SITUATIONS DES ELEVES:

Cognitives et/ou méta- cognitives

- Ne pas savoir mettre en mots
- Ne pas traiter l'information au bon niveau
- Ne pas réussir à utiliser une compétence, une connaissance
- Ne pas savoir gérer son activité
- Ne pas pouvoir s'appuyer sur les connaissances antérieures

Psycho- affectives

- Être parasité par son histoire personnelle
- Avoir peur d'apprendre
- Prendre confiance en soi
- Devenir ambitieux

Sociales

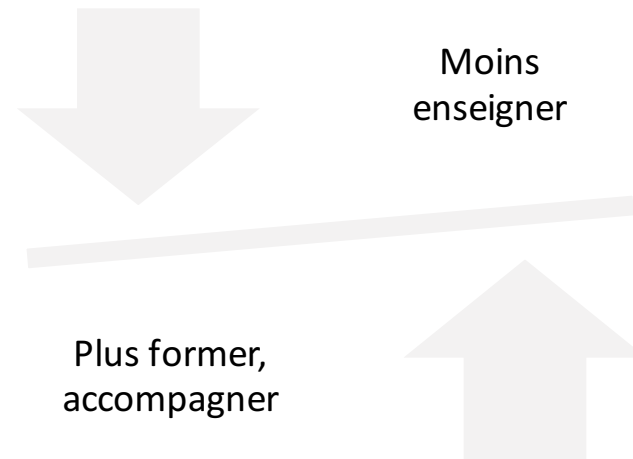
- Ignorer les code de l'école

TUTEUR: UNE NOUVELLE POSTURE

Le tuteur n'est pas forcément producteur de contenu.

Il doit pratiquer l'écoute active :
empathie, reformulation, questions
ouvertes...

Il doit permettre à l'élève d'exercer,
d'accroître son autonomie



LE ROLE DU TUTEUR VIS-À-VIS DE

l'élève

- Aider, conseiller
renseigner, corriger,
expliquer, guider,
mesurer

l'institution

- Faire le lien, être
un intermédiaire,
un médiateur,
rendre compte

A QUI PROPOSER UN TUTORAT?

- Elèves en difficultés scolaires
- Elèves en situation de décrochage
- Elèves sans ambition
- Elèves avec projet d'orientation en décalage avec leurs résultats scolaires
- Elèves en perte de motivation
- Elèves ne possédant pas les codes



ELEVES
VOLONTAIRES

QUI PEUT ETRE TUTEUR?

- Les enseignants
 - Les professeurs documentalistes
 - Les conseillers principaux d'éducation
 - Et pourquoi pas chef d'établissement, AS, AED, Infirmière, etc...
-
- Les tuteurs sont « volontaires »
 - mais pas forcément bénévoles
-
- L'indemnité prévue pour rémunérer les tuteurs est l'IMP (Indemnité pour mission particulière)

QUI PEUT ETRE TUTEUR?

- Une question essentielle :
 - Comment choisir le tuteur ?
- Choix de l'élève ?
- Dans une liste ? Choix ouvert ?
- Imposer un tuteur = contre productif



- Ne pas oublier l'objectif du tutorat et le profil des élèves
- (pas une sanction, Formation RDS accompagnement d'un élève en

LES RENCONTRES

- Se font dans le cadre des horaires de l'établissement
- Peuvent être inscrites à l'EDT
- Dans un lieu convivial au sein de l'établissement et permettant de préserver la confidentialité.

QUELLE DUREE OU FREQUENCE?

- Le tutorat peut-être proposé sur trois ans (un an renouvelable par exemple)
- Si possible, une rencontre hebdomadaire
- Une durée moyenne de 30 minutes

EVALUATION EN FIN D'ANNEE

Quant à l'établissement

- Les règles fixées par le conseil pédagogique sont elles pertinentes ?
- Evolution du nombre d'élèves tutorés ?
- ...

Quant à l'élève

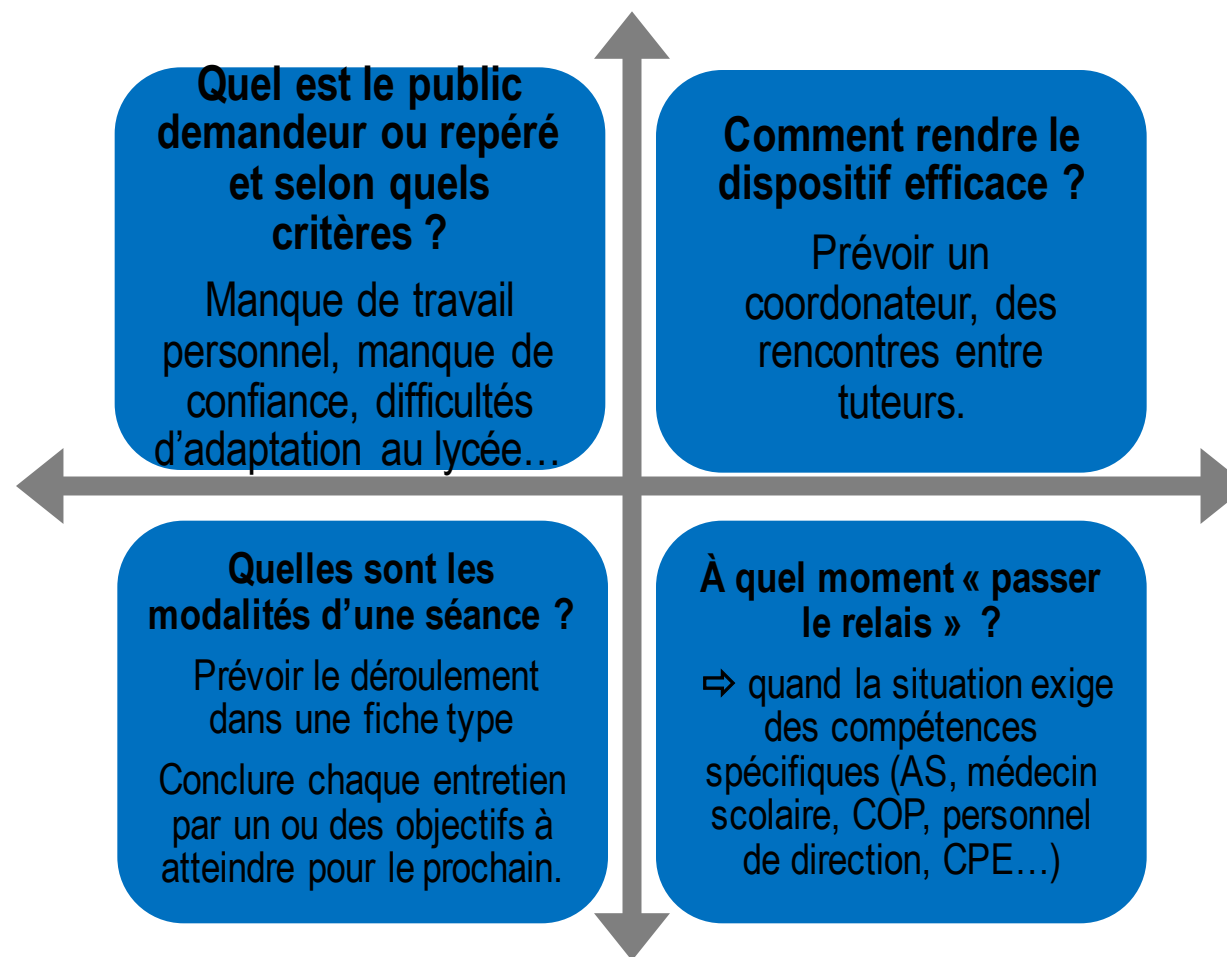
- Atteinte des objectifs fixés avec le tuteur ?
- Degré d'adhésion au dispositif ?
- Assiduité aux rendez-vous ?
- Auto-évaluation ?
- ...

Quant au tuteur

- La communication avec les autres membres de l'équipe fonctionne-t-elle ?
- Heures prévues / heures réalisées ?
- ...

- **COMMENT METTRE EN PLACE UN TUTORAT DANS SON ETABLISSEMENT?**

LE CONSEIL PEDAGOGIQUE (et le CVL)



PREPARATION DE DOCUMENTS « TYPES »

- Fiche de contractualisation
- Fiche d'entretien
- Fiche de tutorat (carnet de bord)
- Fiche bilan

QU'EST-CE QU'UN TUTORAT REUSSI?

- L'ELEVE N'A PLUS BESOIN DE TUTEUR
- IL ACCEDE A L'AUTONOMIE

LA FORMATION DU TUTEUR

- *Quelques éléments pour « Repérer les élèves... »*
- *Après avoir parlé de la posture, quels outils pour le tuteur ? Quelles techniques d'entretien ?*